CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E130454** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE 06/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/2000

Raison sociale : SOUDAR ALEXANDRE

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/09/2024

Capital : 0

154 VALLEE HEUREUSE
64110 GELOS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 431780279RM64

Siret : 431 780 279 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7162800

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60377504

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60377504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 71 64 66 59 **Fax :**

Portable : 06 71 64 66 59

Responsabilité légale :
SOUDAR ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.soudar-chauffage.fr

E-mail : alexandre.soudar@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 374 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	2	13/02/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	04/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		13/02/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E130454** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE **06/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/2000
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/09/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 431780279RM64

Siret : **431 780 279 00011**

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7162800

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60377504

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60377504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SOUDAR ALEXANDRE**

154 VALLEE HEUREUSE
64110 GELOS

Téléphone : 06 71 64 66 59 **Fax :**
Portable : 06 71 64 66 59

Site Internet : http://www.soudar-chauffage.fr
E-mail : alexandre.soudar@orange.fr

Responsabilité légale :
SOUDAR ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/02/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/02/2026 12:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.